



**Plan régional
en prévention
du suicide**

Tous ensemble

pour prévenir le suicide

Intervenir auprès d'un employé à risque de suicide

Brigitte Farly, conseillère-cadre, DRH

Dominique Dufour, agente de relations humaines, DRH



Plan de présentation

- Préambule et objectifs
- Étapes de l'intervention
- Équipe-ressource
- Trajectoire
- Référencement ressources
- Conclusion



Préambule

Cette procédure répond :

- aux exigences de l'article 51 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail à l'effet que « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur »;
- Aux engagements (politique, procédure, etc.) découlant du plan régional en prévention du suicide;
- À la stratégie psychosociale de l'organisation visant à favoriser la santé et le bien-être du personnel.



Préambule

Le passage à l'acte suicidaire est un risque présent dans tous les milieux de travail. Dans une démarche intégrée au plan régional en prévention du suicide, le CISSS des Laurentides met en place une procédure permettant d'intervenir auprès d'un employé à risque de suicide.



La procédure vise également à définir les étapes clés de l'intervention lorsqu'il s'agit d'un employé



Objectifs

- Repérer et dépister les employés présentant une vulnérabilité, des idées suicidaires ou un risque de suicide ;
- Développer et maintenir les compétences en prévention du suicide de l'équipe de soutien psychosocial et des capteurs ;
- Assurer la pérennité du développement des compétences du personnel d'encadrement et substitut en matière de repérage, dépistage, d'application des mesures de protection requises et de référencement ;



**Le suicide
c'est l'affaire
de tous**



Étapes de l'intervention

1) Que faire devant un employé ou un collègue qui exprime son désespoir?

- Écoutez-le;
- Démontrez-lui de l'intérêt et prenez-le au sérieux;
- Trouvez un endroit sécuritaire et calme;
- Parlez-lui et rassurez-le en lui disant qu'il n'est pas seul;
- Montrez-lui que vous vous préoccupez de son bien-être, que vous allez l'aider à trouver de l'aide;
- Vous venez de **Repérer**.

2) Repérage :

Repérer les **G**roupes plus à risque, la **P**résence de moments critiques et les **S**ignes et symptômes (**GPS**). Un collègue se confie à vous : restez calme et à l'écoute et passez au dépistage.



3) Dépistage:

Posez les 3 questions suivantes :

1. Pensez-vous au suicide présentement?
2. Avez-vous pensé au suicide dans les derniers mois?
3. Avez-vous fait une tentative de suicide dans la dernière année ?

Si la personne répond « oui » à une de ces questions :

4) Application des mesures de protection requises

S'assurer avec la personne à risque de suicide :

- qu'elle est dans un environnement physique approprié à sa condition;
- n'a pas accès à des objets pouvant compromettre sa sécurité (ex.: armes à feu);
- qu'elle bénéficiera de la présence ou l'implication d'un proche, autant que possible;
- qu'elle comprend les mesures de protection spécifiques établies afin d'assurer sa sécurité;
- qu'elle sera référée vers les ressources d'urgence disponibles.

***Obtenir le consentement pour le référencement**



5) Référencement:

Référer la personne aux ressources désignées pouvant effectuer l'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire et intervenir auprès de l'employé à risque de suicide.



**Le milieu de travail comme
facteur de sécurité et de
protection**



TRAJECTOIRE VERS L'ESTIMATION DE LA DANGÉROSITÉ D'UN PASSAGE À L'ACTE SUICIDAIRE POUR LES GESTIONNAIRES

Cette trajectoire a pour but de définir les actions à entreprendre à l'interne lorsqu'un employé présente un risque de suicide et qu'une estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire est nécessaire

Le gestionnaire a repéré et dépisté un employé à risque de suicide ou est informé qu'un employé est à risque de suicide

LUNDI AU VENDREDI JOUR 8 h 30 à 16 h 30
Vous prenez contact avec l'un des deux services suivants

**Équipe de soutien psychosocial de la DRH : soutien aux gestionnaires,
consultation, évaluation, référencement.**
450-432-2777, poste 70054
capteurs.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

Dans l'éventualité où l'équipe ressource ne serait pas disponible



Pour un besoin IMMÉDIAT ET URGENT équipes de crise selon la région administrative

Bassin Nord

Antoine-Labelle
Valérie Ramka
1-450-276-6248

valerie.ramka.ciSSLau@ssss.gouv.qc.ca

Chef d'administration des programmes de services psychosociaux généraux et de la centrale régionale Info-Social

Bassin Centre-Nord

PDH et DS
Vincent Pilote
450-820-5910

vincent.pilote.sommets@ssss.gouv.qc.ca

Chef de l'administration des services psychosociaux généraux adulte et continuum santé mentale adulte

Bassin Sud

ARG, LDDM, STJ, TDB
Manon Clavel
450-530-1531

manon.clavel@ssss.gouv.qc.ca

Chef de l'administration des programmes de services psychosociaux généraux adulte et du programme régional de crise

En cas d'absence de l'un de ces gestionnaires, vous pouvez rejoindre Audrey Larocque, coordonnatrice des services psychosociaux généraux adulte et dossiers transversaux au 450 276-1064 ou audrey.larocque.tdb@ssss.gouv.qc.ca.



En cas d'absence de l'un de ces gestionnaires, vous pouvez rejoindre Audrey Larocque, coordonnatrice des services psychosociaux généraux adulte et dossiers transversaux au 450 276-1064 ou audrey.larocque.tdb@ssss.gouv.qc.ca.

À PARTIR DE 16:30 SOIRS, NUITS, FINS DE SEMAINE ET JOURS FÉRIÉS
Vous faites le lien avec l'Info-Social.

LIGNE PARTENAIRE INFOSOCIAL

450-420-4174

Numéro pour usage interne seulement

Ne jamais partager avec un usager

Si un gestionnaire a besoin d'assistance 24/7 concernant un sinistre ou une tragédie (postvention suicide), dans sa région, dont son équipe ou des usagers ont été témoins, celui-ci doit composer le 450-432-1010. Le gestionnaire doit aussi se référer à l'aide-mémoire sur la postvention.

Questions clefs:



Lorsque la personne nous confie ses idées suicidaires: afin de faciliter l'obtention de son consentement à recevoir des services.

Avec ce que tu me racontes et tes idées suicidaires je m'inquiète pour toi.

Je m'inquiète pour toi et j'ai besoin qu'on en parle à une personne qui va pouvoir aller un peu plus loin pour t'aider.

J'ai besoin de ton aide afin de pouvoir t'aider.

Aide-moi à mieux t'aider.

J'ai besoin que tu me donne ton consentement afin qu'ils puissent te contacter.

J'ai besoin que tu m'autorises à ce qu'ils puissent t'appeler pour t'aider à te sentir mieux.



Pour toutes questions, contactez l'équipe de soutien psychosocial de la DRH



DOMINIQUE



DOMINIQUE

- Offre un soutien clinique aux gestionnaires;
- Agit à titre de personne-ressource suite au repérage et au dépistage, procède à l'estimation de la dangerosité, et réfère au besoin;
- Diffuse et communique au réseau de capteurs leurs rôles et responsabilités;
- Collabore au développement des compétences du réseau des capteurs gestionnaires et employés en matière de repérage, dépistage, d'application des mesures de protection requises et de référencement d'un employé à risque de suicide;
- Développe des outils et formations selon les meilleures pratiques qui visent la santé psychologique des travailleurs.



Référencement et ressources

Référence	Informations	Soutien possible
Équipe de soutien psychosocial Lundi au vendredi, 8 h 30 à 16 h 30	Trois travailleuses sociales, membres de l'ordre Boîte vocale : 450-432-2777, poste 70054 Courriel : capteurs.ciessler@ssss.gouv.qc.ca	<ul style="list-style-type: none">➤ Repérage➤ Dépistage➤ Estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire➤ Référencement
Communauté des capteurs	Consultation des capteurs dans l'organisation	<ul style="list-style-type: none">➤ Repérage➤ Dépistage➤ Référencement



Référencement et ressources (suite)

Référence	Informations	Soutien possible
Ligne partenaire d'Info-Social 24 h sur 24, 7 jours sur 7	450 420-4174 Ne jamais partager avec un usager 811, option #2 (pour tous)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérage ➤ Dépistage ➤ Référencement ➤ Estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire et mise en place des services requis selon l'estimation.
Programme d'aide aux employés (PAE) 24 h sur 24, 7 jours sur 7	TELUS santé : votre plateforme de santé et de mieux-être 1-855-612-2998 https://laurentides.lifeworks.com Application mobile	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérage ➤ Dépistage ➤ Référencement ➤ Estimation du risque suicidaire



Autres ressources externes encouragées par l'organisation lorsqu'une intervention auprès d'un employé à risque de suicide est nécessaire.

La ligne de prévention du suicide 24 h sur 24, 7 jours sur 7	1 866 APPELLE (1 866 277-3553)	<ul style="list-style-type: none">➤ Repérage➤ Dépistage➤ Référencement➤ Estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire➤ Soutien aux personnes endeuillées à la suite d'un suicide➤ Soutien aux proches de la personne à risque
Ressource numérique Suicide.ca 24 h sur 24, 7 jours sur 7	Suicide.ca Texto 535353	<ul style="list-style-type: none">➤ Repérage➤ Dépistage➤ Référencement➤ Estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire➤ Soutien aux personnes endeuillées à la suite d'un suicide➤ Soutien aux proches de la personne à risque



Comment m'outiller?

- Consulter la procédure et imprimer le résumé de la trajectoire et des ressources;
- Visionner la capsule sur l'ENA;
- Lire le dépliant d'information;
- Télécharger les cartes ressources sur la page Web du plan régional;
- Interpeller l'équipe de soutien psychosocial;
- Le Test qui fait du bien
- Ouvrir le dialogue avec vos employés;
- Cultiver un climat de sécurité psychologique.





En conclusion:

- Réseau des Capteurs (pairs aidants employés et gestionnaires) : prochaines formations disponibles dans SAGE
- Journée nationale de prévention du suicide et semaine de prévention du suicide
- Plan d'action *Branchés santé* incluant les activités de prévention telles que le mois de la santé psychologique
- Rappel important : visionnement de la Capsule prévention du suicide pour tous les nouveaux employés

Identification et évaluation des risques psychosociaux



Questions et commentaires

